

Appel à témoins – dernière chance

Lors de la Marée Jaune du 5 janvier à Épinal j'ai été lâchement arrêté, bien qu'innocent, j'ai tout de même écopé de six mois de prisons, dont j'ai fait appel. Je repasse au tribunal le 30 octobre 2019, soit dans moins de deux mois. Immédiatement après cette sombre affaire, de manière spontanée deux personnes que je ne remerciais jamais assez m'ont fait des attestations, l'une par rapport à des violences policières à mon encontre lors d'une autre manif, et l'autre qui confirme la vérité de ce qu'il s'est passé à la gare.



Au vu du nombre de personnes présentes, et ce malgré mes précédents appels à témoins (que vous pouvez retrouver [ici](#) et [là](#)), je trouve ça plutôt « frustrant » de ne pas avoir pu recueillir plus de témoignages... si la mémoire vous revient n'hésitez pas à me contacter (via facebook : [David Crazybellic](#), ou par mail ; [DaveTheTraveler\[at\]live.fr](mailto:DaveTheTraveler[at]live.fr)), je n'ai plus d'espoir, mais sait t'on jamais ? Enfin même **pour ceux qui n'étaient pas présent** ce jour là, et j'ose espérer que pas mal des habitués des manifs, ont pu le constater et **peuvent témoigner de mon comportement aux manifs**.

J'ai fait le choix de ne pas faire de cagnotte, et d'assumer entièrement les frais à ma charge, estimant que j'ai suffisamment de ressources pour assurer ces dépenses de fous, tout ce dont j'ai besoin c'est de témoignages, ainsi que de conseils juridiques, si quelqu'un maîtrise le droit je suis preneur également;-) Pour en revenir au faits, je suis accusé « d'avoir eu le visage totalement ou partiellement dissimulé afin de ne pas être identifié (art. 431-5 al. 3 CP), violences volontaires (art. 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 CP), avec usage ou menace d'une arme (10° des articles précités) sur personne dépositaire de l'autorité publique sans ITT commis, lors d'une manifestation gilet jaune ». Évidemment sans aucunes preuves irréfutables, plus que tout cela est faux ! Pour ceux.elles qui prennent l'histoire en cour de route mon 1er récit page 2.

Et Après ?

Aussi hallucinant que cela puisse paraître, dans un premier temps, ne pas être jugé de nouveau coupable. La moindre des choses surtout lorsque l'on est innocent ! ? Dans un second temps (même si d'après de ce que pensent les gens de la justice ce n'est même pas la peine d'y croire), me retourner seul ou collectivement contre l'état, et si cela débouchait sur des indemnités, je m'engage à en reverser la totalité à des associations, qui luttent activement pour les Libertés et droits humains.

En attendant, je continue la Lutte, et jamais je ne me mettrai à genoux devant ces voyous méprisants, donneur de leçons, qui s'assoient sur les Droits de l'Homme, et dont la seule chose qui leur importe est de s'enrichir personnellement au détriment de l'intérêt général.

Ni oubli, ni pardon.

David un Gilet Jaune Lorrain



Texte brut écrit à chaud mi-janvier

Par ce récit qui raconte l'injustice que j'ai vécu, lors de la Marée jaune du 5 janvier à Epinal ; l'envie de dénoncer ce qui se passe au pays des droits de l'Homme, et l'espoir de retrouver éventuellement quelques témoins afin pouvoir prouver mon innocence.

Très investi au sein des Gilets jaunes depuis le 17 novembre, dans la soirée du 5 janvier alors que je m'apprêtais à regagner mon véhicule, je me suis fait lâchement arrêter, sans que je ne comprenne ce qui se passe je me suis pris un coup sur le crâne, puis 2 secondes plus tard je me suis retrouvé sur le trottoir humide d'en face, à plat ventre avec des personnes sur mon dos pendant plusieurs minutes, c'est alors que j'ai compris que ce n'était pas une agression mais bien les CRS, une démesure et une démonstration de force complètement disproportionnée alors que je coopérais, le contenu de mon sac étalé sur le trottoir, j'ai entendu une voix féminine leurs dire "He ! mais qu'est-ce que vous faites, il n'a rien fait".

Lorsqu'ils m'ont relevé pour me transférer dans le car de police, je leur ai demandé quel était le motif de mon arrestation : c'est alors que l'un d'eux m'a expliqué que j'avais été formellement identifié sur des vidéos en train de les caillasser. Ayant la conscience tranquille, et pensant qu'il s'agissait visiblement d'une erreur, je n'ai pu m'empêcher de rigoler, puis de leur demander à voir les vidéos, m'a été répondu que je les verrai en temps et en heure. L'un d'entre eux m'a également dit "fallait réfléchir", je lui ai demandé "mais réfléchir à quoi ?", je n'ai jamais eu de réponse, sa phrase a pris tout son sens avec le recul...

Une fois arrivé au poste j'ai alors réitéré mes explications, et j'ai demandé à voir les fameuses vidéos plusieurs fois à plusieurs personnes, où l'on m'a expliqué que ce n'était pas eux qui s'occupaient du dossier.

On m'a fortement incité à ne pas prendre d'avocat, sous prétexte que je ressortirai beaucoup plus vite, mais je suis passé outre.

J'ai donc passé 24 heures de garde à vue dans des conditions inhumaines (pas de chauffage au point que de la vapeur sort de votre bouche, pas toujours de repas, et j'en passe), à l'issue de cette première salve de 24 heures, j'ai pu enfin voir mon avocat commis d'office.

Elle m'a donc appris que c'était reparti pour 24 heures, sans que cela n'est de sens, mais sur demande du procureur, conditions toujours aussi pourries : pas de savon, pas de dentifrice, et ce malgré mes demandes. Lorsque l'on sait que l'on a la conscience tranquille, et que l'on assiste aux abus commis au sein du poste de police, c'est vraiment dur psychologiquement, mais cette fois-ci vous savez qu'à l'issue des 48 heures ce sera bon, car c'est le délai maximum.

J'ai demandé une confrontation avec le brigadier qui m'accusait ; drôle d'ambiance une personne impolie qui ne réponds ni à votre bonjour, ni à votre au revoir, complètement déconnectée, en train de pianoter sur son téléphone, et de rigoler, sans même écouter ce qu'il se passe ... il raconte m'avoir vu remplir mes poches de ballast sur les voies lors de notre passage à la gare et de les avoir caillassés à de multiples reprises par la suite, me souvenant des panneaux site sous vidéo surveillance, plein d'espoir, je demande alors à ce qu'elles soient exploitées, afin de mettre en évidence que ce qu'il raconte est faux, mais personne n'a pris la peine d'aller chercher ces vidéos.

Je n'ai pas pu également voir les vidéos à l'origine de mon arrestation.

J'ai eu droit à l'identification, avec photos, prélèvement ADN, puis prise d'empreintes palmaires, et son encre dégueulasse resté sur mes mains jusqu'à ce que je puisse enfin retrouver du savon à la sortie du tribunal.

À la quasi échéance des 48 heures sans aucune minute de sommeil, l'avocate vous parle de nouveau, et vous apprends que soit vous acceptez la comparution immédiate, soit vous partez en détention provisoire en attendant un jugement, ce qui ne vous laisse gère vraiment le choix...

Nous étions trois gilets jaunes, honnêtement pas des méchants, ni des mauvais, nous nous sommes retrouvés ensemble dans le "camion cage" (plusieurs compartiments individuels sombres et très exigus), pour aller vers le tribunal, puis tous ensemble en groupe avec notre avocate commune, nous avons pris un quart d'heure/vingt minutes pour préparer à l'arrache notre procès.

Je suis passé en dernier, où l'on m'a présenté comme un casseur et meneur habituer de ce genre d'événements, ayant multiplié les attaques en vers les forces de l'ordre, en soit une insulte pour le pacifiste que je suis, et des allégations complètement fausses.

Je me suis expliqué avec le plus de transparence possible, et j'ai une fois de plus réitéré mes explications comme quoi je contestais formellement tout ceci, et lorsque que j'ai demandé à ce que soit exploitée la vidéo surveillance de la gare afin de mettre en évidence la vérité, la réponse de la juge ma laissée sans voix "il faudrait savoir ce que vous voulez ? Vous vous plaignez qu'il y a trop de flicage, trop de vidéo surveillance, et lorsque que cela vous arrange il faudrait aller chercher les vidéos", à l'issue de ce dialogue de sourds, et le dossier étant vide mon avocate à dit "Une fois encore je demande la relaxe", malgré tout j'ai été jugé coupable, je ne me souviens plus des termes exactes, mais dans les grandes lignes il en est ressorti que comme j'étais Gilet jaune, et que la personne qui m'accusait était brigadier, il n'y avait pas besoin de preuves.

À l'heure d'aujourd'hui, j'ai fais appel, je n'ai pas accès aux éléments de mon dossier, je n'ai jamais vu les vidéos à l'origine de toutes cette supercherie.

Je me suis démené pour obtenir les vidéos de surveillance SNCF : refus catégorique, malheureusement à ce jour elles ont été détruites.

Pour finir, je ne comprends toujours pas pourquoi je n'ai jamais pu voir les vidéos sur lesquelles j'aurai été formellement identifié en train de caillasser les forces de l'ordre, et qui sont à l'origine de tout cela ? Pourquoi à l'issue de la confrontation que j'ai demandé avec le brigadier qui m'accuse à tort, personne ne s'est donné la peine d'aller chercher les bandes de vidéos surveillance de la gare ?

Pourquoi lorsque que j'ai réitéré ma demande d'exploitation des vidéos de surveillance, et de voir les soi-disant vidéos des policiers, les juges m'ont envoyé bouler ?

Je suis écœuré de cela, j'ai vraiment l'impression que mes droits (en tant qu'être humain) ont été bafoués, la justice transforme des innocents en coupables avec une facilité déconcertante ... se rendent-ils vraiment compte des conséquences que tout cela entraîne ?

J'ai bien peur de ne pas être le seul dans ce cas de figure, voir même pire, je ne peux m'empêcher de penser qu'à cette heure-ci des personnes sont peut-être en prison, sans aucune preuve, mais seulement pour leurs idées ou leurs soutiens à des mouvements qui ne revendiquent que seulement plus de justice sociale et fiscale.